



Dossier du BHI No S3/4010

LETTRE CIRCULAIRE 23/2009
09 avril 2009

**LISTE DES FEUILLES SUR LES SIGNES CONVENTIONNELS ET ABREVIATIONS
CARTOGRAPHIQUES PUBLIEES PAR LES DIVERS PAYS MARITIMES
PUBLICATION M-15 ET RESOLUTION TECHNIQUE K1.1**

Références : a) LC du BHI N° 105/2008 du 15 décembre
b) Publication M-3 *Résolutions de l'OHI*

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

1 La lettre circulaire du BHI 105/2008 proposait que la publication M-15 soit interrompue, et que la Résolution associée K1.1 soit annulée.

2 Le BHI tient à remercier les 44 Etats membres suivants qui ont répondu à la lettre circulaire 105/2008: Algérie, Argentine, Australie, Bangladesh, Belgique, Brésil, Canada, Chili, Cuba, Chypre, Danemark, Equateur, Estonie, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Islande, Inde, Italie, Japon, Corée (Rép. de), Lettonie, Malaisie, Mexique, Monaco, Maroc, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Norvège, Pakistan, Portugal, Qatar, Roumanie, Singapour, Slovénie, Afrique du Sud, Espagne, Sri Lanka, Tunisie, Turquie, RU et USA. Parmi ceux-ci, 41 Etats membres approuvent la proposition.

3 Etant donné que tous les Etats membres n'ont pas encore adopté la INT 1, le Mexique considère que la M-15 demeure une aide précieuse qui permet aux navigateurs d'identifier les symboles et les abréviations utilisés sur les cartes marines de tout pays ; pour cette raison, le Mexique ne soutient pas la proposition. La France et Monaco n'approuvent pas la proposition au motif que celle-ci n'est pas accompagnée d'une proposition additionnelle visant à modifier la spécification B-151.1 de la M-4, qui fait référence à la Résolution K1.1. Ayant pris bonne note de ces remarques, le BHI invite le HSSC/CSPWG à réviser la spécification B-151.1 en conséquence dans le but d'encourager les Etats membres à développer/tenir à jour leur version nationale de la INT 1 et de la rendre facilement accessible.

4 Conformément au paragraphe 6 de l'Article VI de la Convention relative à l'OHI, les modifications aux Résolutions sont approuvées à la majorité simple des Etats membres ayant droit de vote, qui est actuellement de 40 Etats membres. La proposition a donc été approuvée. La Résolution K1.1 est annulée et la Publication M-15 est interrompue. La Publication M-3 *Résolutions de l'OHI* sera mise jour à une prochaine occasion.

Veillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération.

Pour le Comité de direction,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Robert Ward', is placed above the printed name and title.

Capitaine de vaisseau Robert WARD
Directeur